

Oui, répond M. Gervais, et c'est pour cette raison que la délégation est devant vous aujourd'hui, pour vous demander une loi fédérale, car les gouvernements provinciaux n'ont pas le droit d'imposer ni l'amende, ni l'emprisonnement pour l'infraction à ces lois et parce que les compagnies trouveront toujours quelque échappatoire. C'est pour ces raisons qu'il faut absolument une loi fédérale pour remédier au mal.

M. S. Geen, de Belleville, président de la Dominion Retail Merchants Association prend la parole. Il dit que toutes les associations mercantiles du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, se sont nettement déclarées contre l'usage des Timbres qui constituent une véritable taxe imposée sur le commerce de détail, et, dans l'intérêt non seulement du commerce, mais aussi du public en général, ces Timbres devraient être supprimés. Si encore la consommation en profitait, il y aurait à la rigueur une excuse à leur existence mais le public est loin d'en tirer profit. Selon M. Geen, leur usage est immoral en ce sens qu'il encourage l'idée d'obtenir quelque chose pour rien.

L'hon. M. Tarte, a été invité par M. Gervais à dire ce qu'il connaissait du fonctionnement du système des Timbres de Commerce. Il a dit que son journal "La Patrie" est peut-être le premier journal qui ait employé ces timbres. Il a dû en acheter une quantité énorme pour satisfaire à la demande, car naturellement le public préfère gagner cinq cents en achetant un numéro de journal que de donner un sou sans espoir de retour. Le marchand qui veut se tenir dans le mouvement est obligé de faire comme il a fait, et donner des timbres aux clients. La différence c'est que lui les payait en annonces et que le marchand est obligé de les payer en argent sonnante, même quand il est absolument incapable financièrement de faire une telle extravagance. De sorte que les marchands emploient leurs fonds à acheter des Timbres de Commerce pour satisfaire le caprice de certains de leurs clients quand ils devraient plutôt rencontrer leurs échéances. Il s'ensuit la banqueroute. M. Tarte n'a pas hésité à qualifier de véritable imposition l'emploi des Timbres de Commerce.

Le Major Hetherington, délégué du Board of Trade de Québec, déclare que les Marchands-Détailiers de Québec ont fait des représentations au corps commercial qu'il représente et que celui-ci, après une enquête approfondie, en était arrivé à la conclusion que l'usage des Timbres constitue un abus des plus dangereux et qu'il y a urgence d'en demander la suppression immédiate.

Selon lui, le système des Timbres de Commerce est plus nuisible comme effet que les loteries qui ont été abolies par la loi.

M. J. O. Gareau a prononcé le discours suivant qui a été couvert d'applaudissements.

"L'importante délégation qui a l'honneur de se présenter devant vous représente les Manufacturiers, les Marchands en Gros et en Détail et, en réalité, les hommes d'affaires en général de toute la Puissance du Canada. Ces hommes ont quitté leurs demeures et leurs affaires, et sont venus ici dans le but de protester contre un abus commercial d'un genre pernicieux: "Les Timbres de Commerce."

"La Fédération des Commerçants-Détailiers de la Cité de Montréal que j'ai l'honneur de représenter a, en présence des ravages et des désastres que cause à ses membres la plaie des "Timbres de Commerce," fait appel aux diverses associations commerciales de toutes les Cités et Villes du Canada, leur demandant leur co-opération pour obtenir une décision finale contre les Compagnies de Timbres de Commerce.

"Comme résultat, pour la première fois dans l'histoire du Parlement du Dominion, les Commerçants de Détail du Canada, avec l'appui des représentants de la communauté commerciale entière de ce pays, demandent par la présente pétition, que la justice à laquelle ils ont droit leur soit accordée.

"Pour la protection de leurs intérêts ils demandent la suppression totale de ce système de "Timbres de Commerce" qui

cause leur ruine; un grand nombre de commerçants ayant été amenés aux confins de la faillite.

"Aux Etats-Unis, les commerçants de détail ont obtenu, de presque tous les Etats, depuis la Californie jusqu'au Delaware, une protection contre les Compagnies de Timbres, grâce à la mise en vigueur de diverses lois prohibitives. Des lois semblables ont déjà été votées par les Provinces d'Ontario et de Québec, à l'effet de donner pouvoir aux différentes Municipalités de passer des règlements pour la suppression de ces Timbres.

"En dépit de ces faits, les Compagnies de Timbres ont pu traîner les procès qui leur étaient intentés de cour en cour, dépensant d'immenses sommes d'argent qu'elles font si facilement, dans le but de prolonger leurs entreprises au mépris de la loi. Il est bien naturel qu'elles ne veuillent pas abandonner sans combattre une mine si précieuse, alors qu'elles jouent un jeu dans lequel elles sont sûres de gagner contre les détailliers qui font l'enjeu. Elles annoncent même dans les journaux quotidiens qu'elles sont prêtes à porter devant le Conseil Privé leur prétention que le Parlement Fédéral seul peut légiférer en la matière,

"On doit se rappeler que ce système de "Timbres de Commerce" n'est pas seulement désastreux pour le commerce, mais, que comme toute loterie, il encourage les tendances malsaines de la spéculation, le public étant toujours prêt à saisir tout projet qui prétend offrir quelque chose pour rien.

"Pour montrer la force de notre position, je puis dire que nous remettons entre vos mains des résolutions passées par les corporations d'hommes d'affaires les plus importantes au Canada, de l'Atlantique au Pacifique, qui appuient avec force notre pétition. Les membres du Board of Trade et de la Chambre de Commerce de Montréal; les Boards of Trade de Québec, St-Jean, N.B., Victoria et Vancouver, B.C., Edmonton, Alberta, Brandon, Manitoba; aussi bien que les Boards of Trade de presque toutes les cités du Dominion, après avoir étudié la question et donné leur appui sans réserve à notre démarche, s'unissent avec les Commerçants de Détail pour demander au Gouvernement la protection qu'il doit au commerce pour le débarrasser de ce mal des Timbres.

"Nous avons confiance que votre désir est d'aider aux intérêts de la communauté commerciale de notre pays, et de la protéger contre tout empiètement que ferait sur ses droits quelque compagnie ou corporation que ce soit.

"En conséquence, nous demandons que le Gouvernement prenne, en amendement les lois de ce pays, des mesures telles que soient absolument prohibées l'émission, la vente et la distribution des Timbres de Commerce, Reçus au Comptant, Coupons, Primes, ou tout ce qui pourrait les remplacer."

M. Brault, président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, assure que le corps qu'il préside a entière confiance dans la sagesse du Gouvernement et que si celui-ci se livre à une enquête sur la façon d'opérer des compagnies de Timbres de Commerce leur suppression est certaine.

M. Honoré Gervais donne lecture d'une résolution passée par le Board of Trade de Montréal condamnant d'une façon non équivoque le système de reçus au comptant.

M. J. C. Ethier, C. R., et Conseil de la Cité de Montréal est invité à prendre la parole. Il donne un aperçu du côté légal de la question. Selon le savant légiste le monopole à peine déguisé serait presque une fraude. Il relate les efforts faits par la Cité de Montréal pour empêcher la distribution des Timbres de Commerce et selon lui le Gouvernement Fédéral a pleinement le droit de procéder de la même manière qu'il l'a fait pour enrayer les loteries. Il suggère que le remède à employer serait une loi empêchant l'émission et la distribution des timbres, loi qui frapperait d'emprisonnement tous ceux qui l'enfreindraient. La députation compte que quelque chose de pratique sera fait pour remédier au mal; les législatures locales ayant été jusqu'à présent impuissantes, une loi générale est devenue nécessaire.